



Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines
Service Juridique Ressources Humaines

Décision n°2025-587

Objet : décision d'estimer en justice dans le cadre d'un contentieux

Réf. : 5.8

Décision

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.2.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de défendre Nantes Métropole dans toutes les actions en justice engagées contre elle,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la requête n°2415070 déposée par Mme Dominique BRUGERE devant le tribunal administratif de Nantes, tendant à obtenir le bénéfice du complément de traitement indiciaire.

Décide

Article 1. De défendre les intérêts de Nantes Métropole devant le tribunal administratif de Nantes dans l'affaire susvisée.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **10 JUIL. 2025**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

11 JUIL. 2025